

Certification « Architecte d'intérieur – designer »

YNOV

Bloc 1 : Etudier la faisabilité du projet d'architecture d'intérieur - design

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A1.1. Analyse du besoin du maître d'ouvrage sur un projet d'architecture d'intérieur - design - Identification des besoins du maître d'ouvrage, de l'enveloppe financière et du délai souhaité - Etude du contexte du projet (la localisation, l'environnement, la topographie, le réglementaire, l'accessibilité)	C1.1. Recueillir les attentes du maître d'ouvrage, en réalisant un rendez-vous conseil et en identifiant les contraintes budgétaires et de délai liées à son projet, afin de s'assurer de la bonne compréhension de la demande sur le projet d'architecture d'intérieur - design	Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle réelle Attendus du candidat : Sur la base d'un projet réel d'architecture d'intérieur-design choisi par le candidat et validé par l'équipe pédagogique, le candidat réalise une étude de faisabilité. Livrable attendu : le candidat remet un dossier d'étude de faisabilité du projet d'architecture d'intérieur-design	Les éléments de la demande du maître d'ouvrage sont retranscrits dans un document synthétique, comprenant : - l'identification du maître d'ouvrage - les objectifs du projet d'architecture d'intérieur - design - le contexte et localisation - la définition des usagers - les attentes du maître d'ouvrage en matière esthétique, technique, de délai et de budget.

		<p>Cette étude de faisabilité doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le compte rendu de rendez-vous conseil avec le maître d'ouvrage sous forme d'un document de synthèse écrit (C1.1.) - Le cahier des charges du projet (C1.2.) - L'état de l'existant (C1.3.) - L'offre de mission (C1.4. et C1.5.) 	
<p>- Analyse des données fournies par le maître d'ouvrage, des informations administratives et des contraintes réglementaires et techniques</p>	<p>C1.2. Analyser les données fournies par le maître d'ouvrage, en prenant en compte la réglementation et le contexte du projet (la localisation, l'environnement, la topographie, l'accessibilité), en vue d'établir le cahier des charges précis du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier d'esquisse comprenant les concepts créatifs, les esquisses et leur argumentation (C1.6. et C1.7.) - Le dossier APS représentant le concept retenu par le maître d'ouvrage et l'argumentant (C1.8. et C1.9.) <p>Evaluateur : Le dossier de faisabilité est évalué individuellement à l'écrit, par un jury d'évaluation de 2 professionnels.</p>	<p>- L'analyse des données recense les contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ D'Accessibilité ○ D'Orientation ○ De Co-visibilité ○ De Classement patrimoine ○ De type et catégorie ○ Environnementales (normes) <p>- Le PLU (Plan local d'urbanisme) est utilisé et analysé pour permettre l'analyse de la faisabilité et du contexte urbain.</p> <p>- Le cahier des charges intègre la totalité des contraintes et données techniques et réglementaires nécessaires à la réalisation du projet :</p>

			<ul style="list-style-type: none"> ○ ERP (Etablissement Recevant du Public) ○ Sécurité incendie ○ Accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ○ Permis de construire ou déclaration préalable
- Réalisation de l'état de l'existant, des relevés de côtes et des photos aide-mémoire	C1.3. Réaliser l'état de l'existant (espace, bâtiment ou terrain), en prenant des mesures de côtes et des photos, afin de réaliser les plans de l'existant et un aide-mémoire des espaces concernés par le projet d'architecture intérieure - design		<p>- Un relevé fidèle du contexte spatial existant est réalisé. Il est formalisé de manière lisible :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ croquis à main levée des vues de l'espace existant ○ prises de mesures précises à l'aide du mètre ruban et du télémètre ○ reportage photographique reflétant la réalité de l'espace existant <p>- Les prises de mesures sont reportées de manière compréhensible sur des plans, des coupes et des élévations schématiques cotés et normés faits à main levée.</p> <p>- Les prises de vues du reportage photographique permettent une vision de l'ensemble des espaces du projet.</p>

<p>A1.2. Rédaction de l'offre de mission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de la nature du projet d'architecture d'intérieur - design - Définition de la mission et des phases d'intervention 	<p>C1.4. Formaliser le projet d'architecture d'intérieur - design, en s'appuyant sur les besoins du maître d'ouvrage et sur l'analyse de faisabilité, afin de délimiter les contours du projet et les différentes phases d'intervention</p>		<ul style="list-style-type: none"> - L'offre de mission intègre l'ensemble des données nécessaires à l'information et à la décision du maître d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none"> ○ la nature du projet ○ la synthèse du besoin du maître d'ouvrage ○ les différentes interventions de l'architecte d'intérieur et leur chronologie ○ les délais ○ les coûts liés aux différentes interventions - L'offre de mission est formalisée à l'écrit en utilisant un vocabulaire adapté au domaine d'activité. - Le déroulé des interventions est structuré et cohérent avec le projet.
<ul style="list-style-type: none"> - Définition des modalités de la rémunération et de la répartition des honoraires sur la mission - Définition des droits et obligations de chacune des parties 	<p>C1.5. Définir les honoraires, modalités de règlement, droits et obligations de chacune de parties, en les appliquant par phase d'intervention et en respectant les standards d'honoraires de la profession d'architecte d'intérieur, afin de formaliser l'offre de mission</p>		<ul style="list-style-type: none"> - L'offre de mission (ou devis) comprend une proposition unique avec plusieurs options/choix possibles correspondant aux phases du projet : conception uniquement, conception et réalisation, conception et réalisation et maîtrise d'œuvre. - Les modalités de la rémunération sont définies (types de données : pourcentage, forfait, vacation).

			<ul style="list-style-type: none"> - Les standards d'honoraires de la profession sont appliqués. - Les droits et obligations de chacune des parties sont appliqués.
<p>A1.3. Définition des concepts créatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de références et veille esthétique et artistique permettant de nourrir les propositions de différents concepts - Réalisation des esquisses du projet d'architecture d'intérieur - design 	<p>C1.6. Etablir différents concepts créatifs, en les représentant sous forme de planches tendance et en s'appuyant sur ses références et sa veille personnelle, afin de soumettre plusieurs propositions au maitre d'ouvrage</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les références, issues de recherches ou de sa veille personnelle, sont utilisées dans le contexte défini. - Deux concepts créatifs minimum sont proposés et répondent à la demande du projet. - Les concepts sont originaux et pertinents au regard du contexte et des besoins exprimés. - Les planches tendances sont présentées numériquement avec une mise en page claire et argumentée.
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des concepts créatifs au maitre d'ouvrage 	<p>C1.7. Réaliser les esquisses des concepts créatifs du projet d'architecture d'intérieur – design, en utilisant des croquis et des plans de</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les esquisses qui comprennent les éléments suivants, permettent une visualisation des différents concepts de l'espace nouvellement conçu : <ul style="list-style-type: none"> o Carnet de Croquis de recherche à main levée

	zoning, afin de faire valider le parti pris créatif par le maitre d'ouvrage		<ul style="list-style-type: none">○ Dessins en Perspective à main levée et numérique○ Zoning en plan numérique <p>- Les outils utilisés pour la réalisation des esquisses (plastiques, graphiques, numériques) sont diversifiés et adaptés au projet. Leurs fonctionnalités sont maîtrisées.</p> <p>- Les concepts créatifs sont présentés et justifiés dans une note de présentation.</p> <p>- Le choix final opéré est motivé et argumenté dans la conclusion de la note de présentation.</p>
--	---	--	--

<p>A1.4. Développement du concept du projet (Avant-Projet Sommaire)</p> <p>- Formalisation du concept retenu (APS)</p>	<p>C1.8. Formaliser le concept retenu, en produisant les documents nécessaires à sa visualisation (croquis à main levée, planche tendance, plans, coupes et élévations avec tous les systèmes de cotation), afin de permettre au maître d'ouvrage une visualisation réaliste du projet</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le projet est communiqué avec des représentations d'espace adaptées au projet (croquis/perspectives, planche tendance, plans, coupes et élévations). - Les représentations sont normées et cotées par des éléments graphiques adaptés et des mesures précises. - Les différents volumes et axes de circulation sont représentés sur les plans des espaces à aménager à l'échelle 1/100^e. - Les matières, couleurs et éclairages de chaque espace sont représentés dans les planches tendance. - Les outils numériques de dessin assisté par ordinateur (DAO) sont utilisés pour la mise en forme des éléments du projet.
<p>- Présentation de l'APS et conseil au maître d'ouvrage</p>	<p>C1.9. Présenter au maître d'ouvrage les différentes solutions techniques et esthétiques liées au projet d'architecture d'intérieur - design, en réalisant une estimation budgétaire et en identifiant des solutions alternatives notamment concernant les dimensions écologiques, énergétiques et environnementales, afin d'obtenir sa validation définitive de l'avant-projet sommaire</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Des solutions techniques et esthétiques (matériaux et techniques de construction, mobilier, éclairage) adaptées aux problématiques fonctionnelles et ergonomiques sont présentées. - Un descriptif textuel sommaire identifie les travaux par corps d'état de manière chronologique et réaliste par rapport à la nature du projet.

			<ul style="list-style-type: none">- L'estimation du coût prévisionnel prend en compte l'ensemble des travaux (matériaux, fournitures, main d'œuvre).- Une notice textuelle et visuelle présente les ajustements et alternatives éventuelles au maître d'ouvrage.- Les solutions alternatives sont argumentées et justifiées au regard du projet et des dimensions écologiques, énergétiques et environnementales.- L'enveloppe financière est ajustée en fonction des choix opérés par le maître d'ouvrage.
--	--	--	--

Bloc 2 : Concevoir le projet d'architecture d'intérieur - design

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A2.1. Veille sectorielle en architecture d'intérieur - design - Veille réglementaire	C2.1. Assurer une veille réglementaire, en identifiant les réglementations nécessaires au projet et en prenant en compte les dimensions écologiques et énergétiques s'appliquant au projet, afin d'adapter le projet aux normes en vigueur et en limiter son impact environnemental	<p>Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle réelle</p> <p>Attendus du candidat : Sur la base d'un projet réel d'architecture d'intérieur-design choisi par le candidat et validé par l'équipe pédagogique, le candidat réalise un Avant-Projet Définitif (APD).</p> <p>Livrable attendu : le candidat remet un dossier de conception du projet d'architecture d'intérieur-design</p> <p>Cette conception spatiale doit prendre la forme d'un APD (Avant-projet définitif) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des rapports de veille réglementaire (règlements applicables au projet, sécurité incendie, accessibilité) (C2.1.) - Des rapports de veille technique (analyse architecturale, écologique et énergétique) (C2.2.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les réglementations adaptées au projet et les formalités afférentes aux réglementations en vigueur (sécurité incendie, PMR, ERP, permis de construire, déclaration de travaux...) sont identifiées. - Les enjeux environnementaux liés à la transition écologique et à la transition énergétique sont pris en compte. - La veille s'appuie sur des sources officielles (textes réglementaires, Plan Local d'Urbanisme, normes...).

<p>- Veille technique en architecture d'intérieur et design</p>	<p>C2.2. Assurer une veille technique, en identifiant les différents matériaux et leurs techniques de mise en œuvre, en cohérence avec les contraintes budgétaires et en tenant compte des dimensions écologiques, énergétiques et réglementaires, afin de disposer d'un éventail de solutions techniques sur le projet d'architecture d'intérieur - design</p>	<p>- Le dossier technique de l'APD (C2.3.)</p> <p>- Document descriptif de l'ensemble des composantes esthétiques et fonctionnelles (matériaux, couleurs, revêtements, mobilier, éclairage...) (C2.4.)</p> <p>- Maquette 3D des espaces avec éclairage (C2.5.)</p> <p>- Planning prévisionnel des travaux (C2.6.)</p> <p>- Estimation définitive du coût global du projet - décomposée en lot (C2.7.)</p> <p>- Dossier graphique de l'APD (2D) (C2.8.)</p> <p>- Vidéo 3D immersive du projet (C2.9.)</p> <p>Evaluateur : Jury d'évaluation composé de 2 membres externes</p>	<p>- Une veille sur les matériaux et techniques de construction est réalisée. La veille est en rapport avec la nature du projet.</p> <p>- La dimension innovante est prise en compte.</p> <p>- La dimension écologique et énergétique est traitée (ex : matériaux innovants moins consommateurs d'énergie, biodégradables, durabilité des matériaux, techniques de construction à émission bas carbone...).</p> <p>- La veille s'appuie sur des sources officielles (Documents Techniques Unifiés, documentations professionnelles...).</p>
<p>A2.2. Conception de l'avant-projet définitif en architecture d'intérieur (APD)</p> <p>- Définition des surfaces et des implantations techniques (réseau électrique, plomberie, menuiserie)</p> <p>- Elaboration des plans, coupes et façades</p>	<p>C2.3. Réaliser le dossier technique de l'avant-projet définitif (APD) incluant la représentation technique des espaces à construire ou à aménager, en utilisant des logiciels d'architecture 2D, afin de déterminer les surfaces et les implantations techniques du projet d'architecture d'intérieur - design</p>	<p>- Le dossier APD comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le plan de masse et de situation échelle 1/500 ○ l'insertion paysagère ○ le plan des façades avec détails portes et fenêtres échelle 1/100 ○ le plan des niveaux échelle 1/100 ○ les coupes longitudinales et transversales 1/100 ○ les détails significatifs 1/50 ○ les principes de structure et de fondations (coupes et zones types) ○ le tableau détaillé des surfaces construites 	

			<ul style="list-style-type: none"> ○ le tracé des principaux réseaux intérieurs et extérieurs échelle 1/100 (plomberie, électricité, CVC,...) et leur schéma de fonctionnement <p>- L'ensemble des composantes de l'APD sont réalisées à l'aide d'un logiciel DAO.</p>
<p>- Sélection des matériaux, des revêtements, des références produits, des couleurs et de l'éclairage</p>	<p>C2.4. Sélectionner l'ensemble des composantes esthétiques et fonctionnelles du projet d'architecture d'intérieur, en tenant compte des contraintes budgétaires et de leur impact environnemental, afin de concrétiser le projet d'architecture intérieure - design</p>		<p>- Les composantes fonctionnelles et esthétiques (matériaux, revêtements, mobilier, éclairage, couleurs...) sont présentées et argumentées en tenant compte des contraintes budgétaires et de la demande initiale du maître d'ouvrage.</p> <p>- Les composantes fonctionnelles et esthétiques sont cohérentes par rapport au concept créatif retenu.</p> <p>- Les produits sont sélectionnés en veillant à limiter leur impact environnemental.</p>
	<p>C2.5. Configurer l'éclairage et la luminosité des espaces à concevoir, en utilisant un logiciel d'étude de la lumière, afin de permettre une visualisation complète de l'éclairage sur 24 heures et améliorer la performance énergétique</p>		<p>- Des logiciels de modélisation 3D sont utilisés pour visualiser les espaces pourvus d'un éclairage.</p> <p>- Des logiciels d'étude de la luminosité (ex : dialux...) sont utilisés pour présenter les espaces avec différentes intensités d'éclairage (fonctionnel, ambiance, esthétique...).</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - Les choix d'éclairage sont réalisés en fonction de la demande initiale du maître d'ouvrage et en prenant en compte les économies d'énergie.
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un planning prévisionnel d'exécution des travaux d'architecture d'intérieur 	<p>C2.6. Réaliser le descriptif détaillé des éléments de construction et d'agencement, en respectant le délai donné par le maître d'ouvrage et en utilisant les outils de planification adéquats, afin de définir le planning prévisionnel du projet d'architecture d'intérieur - design</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Chaque étape d'exécution du projet est planifiée dans le calendrier. - Le planning liste l'ensemble des tâches attribuées aux corps de métier intervenant sur le projet. - Le calendrier est cohérent par rapport à l'ordonnancement des travaux à réaliser. - Un outil de planification numérique (ex : Gantt) est utilisé.
<ul style="list-style-type: none"> - Chiffrage définitif des travaux d'architecture d'intérieur 	<p>C2.7. Estimer le coût global du projet, en intégrant les coûts d'après le descriptif des éléments de construction et des composantes esthétiques et fonctionnelles sélectionnées et en détaillant les coûts dans un outil dédié, afin de vérifier le respect du budget du maître d'ouvrage</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les devis des composantes esthétiques et fonctionnelles (mobilier, luminaires, ...) sont étudiés et sélectionnés selon l'enveloppe budgétaire initiale du maître d'ouvrage ou des coûts additionnels validés par le MOA en fonction des ajustements du projet." - L'ensemble des coûts par corps de métier est estimé en fonction des surfaces et de la nature des travaux et est présenté sur un outil informatique (tableur Excel...). - Les coûts additionnels sont présentés et justifiés auprès du maître d'ouvrage.

<p>A2.3. Représentation 2D et 3D de l'APD</p> <p>- Représentation graphique et visuelle du projet d'architecture d'intérieur - design</p>	<p>C2.8. Représenter les composantes esthétiques et fonctionnelles du projet d'architecture d'intérieur - design, en utilisant des outils numériques 2D, afin de permettre la présentation graphique de l'APD au maître d'ouvrage</p>		<p>- Les choix artistiques et techniques sont représentés sous forme de plans, coupes et élévations texturées et à l'échelle 1/100^{ème} comprenant les composantes esthétiques et fonctionnelles (textures, couleurs, ambiances, luminosité...).</p> <p>- Les échantillons et catalogues produits sont présentés.</p>
<p>- Réalisation en 3D des espaces du projet</p> <p>- Représentation immersive 3D du projet</p>	<p>C2.9. Concevoir les modélisations 3D du projet, en utilisant des logiciels CAO et de rendu photoréaliste, afin de proposer au maître d'ouvrage une présentation immersive et favoriser sa projection au sein du projet d'architecture d'intérieur - design</p>		<p>- Le rendu 3D respecte l'exactitude des plans 2D.</p> <p>- Le rendu 3D est considéré complet lorsqu'il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les couleurs ○ La texture des matériaux choisis ○ L'épaisseur des murs ○ Les différentes surfaces ○ Les sources lumineuses ○ Les hauteurs ○ Les différentes pièces du bâtiment ○ Les aménagements et mobiliers <p>- Un logiciel CAO représente le projet en 3D.</p> <p>- Un logiciel de rendu photoréaliste et immersif est utilisé.</p>

Bloc 3 : Piloter un projet d'architecture d'intérieur – design

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A3.1. Elaboration des pièces techniques, administratives et juridiques nécessaires au projet d'architecture d'intérieur - design - Elaboration des plans et schémas permettant la validation du bureau d'études techniques - Conception des pièces et documents graphiques du dossier de demande d'autorisations liées au projet	C3.1. Dessiner les plans de conception généraux et les schémas techniques ; en identifiant par les symboles graphiques normalisés, les différents réseaux du projet à réaliser ; afin de valider la conformité du projet auprès du bureau d'études techniques	Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle réelle Attendus du candidat : Sur la base d'un projet réel d'architecture d'intérieur-design choisi par le candidat et validé par l'équipe pédagogique, le candidat réalise une étude technique. Livrable attendu : le candidat remet un dossier technique du projet d'architecture d'intérieur-design Ce dossier technique doit contenir : - Un dossier de plans de conception généraux et les schémas techniques (C3.1.) - Le dossier administratif de Permis de Construire (PC) ou de Déclaration Préalable (DP) (C3.2.)	- Les plans de conception généraux et les schémas techniques sont réalisés de manière structurée et lisible et permettent la compréhension détaillée du projet. - Les plans techniques présentent les différents réseaux du projet à réaliser (câblage, aération, adduction, fluides, évacuation, ...). - Les réseaux sont adaptés à la nature du projet.
	C3.2. Rédiger et mettre en page l'ensemble des éléments graphiques et juridiques du dossier de déclaration préalable (DP) et de permis de construire (PC), en respectant la réglementation s'appliquant au site du projet, les règles d'urbanisme et d'aménagement et de développement durable, afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la		- Le dossier administratif est conforme à la réglementation liée au site du projet et aux règles d'urbanisme (PLU) et d'aménagement de développement durable (PADD) en vigueur. - Les pièces graphiques et juridiques sont structurées conformément aux exigences du dépôt de dossier de permis de construire (PC) ou de déclaration préalable (DP).

	réalisation du projet d'architecture d'intérieur - design	- Le dossier de consultation des entreprises (DCE) (C3.3.)	
A3.2. Conception du dossier de consultation des entreprises - Elaboration des dossiers techniques de consultation des entreprises et prestataires	C3.3. Constituer le dossier de consultation des entreprises, en incluant la rédaction des cahiers de clauses techniques et administratives, en décrivant les besoins, étapes d'interventions et missions de chaque corps de métier, afin de communiquer l'étude globale du projet aux entreprises prestataires et les besoins en matière de travaux à réaliser	- Un tableau comparatif des offres des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres et un tableau de suivi du budget (C3.4.) - Le planning de chantier (C3.5.) - Un modèle de compte-rendu de chantier (C3.6.) - Un modèle de Procès-Verbal de réception de travaux (C3.7.) - Un modèle de Procès-Verbal de levée des réserves (C3.8.) Evaluateur : Jury d'évaluation composé de 2 membres externes	- Le liste des corps d'état nécessaires à la réalisation du projet et à consulter dans l'appel d'offres est établie. - Le Dossier de consultation des entreprises est adapté aux besoins du chantier et permet la compréhension globale du projet. - Un descriptif détaillé des travaux à réaliser est rédigé. Il est structuré en étape d'intervention. - Les fiches techniques des produits et matériaux sélectionnés sont fournies aux prestataires. - Le dossier comprend les pièces administratives écrites (Cahier des Clauses Techniques Particulières-CCTP, Cahier des Clauses Administratives Particulières-CCAP).
- Analyse économique et technique des offres des entreprises	C3.4. Analyser les offres financières des entreprises, en prenant en compte les ressources humaines et matérielles mises à disposition, afin de		- Les offres des entreprises participant à l'appel d'offres sont étudiées et validées en cohérence avec les besoins décrits dans le dossier de consultation des entreprises

<p>- Choix des prestataires du projet d'architecture d'intérieur - design</p>	<p>sélectionner les entreprises prestataires les plus adaptées aux besoins du projet d'architecture d'intérieur - design avant contractualisation</p>		<p>(délais, coûts, garanties de qualité d'exécution, ...).</p> <p>- Un tableau de suivi du budget (type Excel) est réalisé par lot, en cohérence avec les offres des entreprises sélectionnées.</p>
<p>- Programmation du chantier</p>	<p>C3.5. Programmer l'organisation du chantier, en utilisant les outils de planification et en intégrant toutes les contraintes afférentes au projet, afin de coordonner les différents acteurs du projet d'architecture d'intérieur - design</p>		<p>- Le planning de chantier est établi en suivant les délais d'exécution annoncés par les entreprises prestataires.</p> <p>- Un planning est établi et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La date de démarrage du chantier ○ La programmation des acteurs du chantier ○ Le délai et l'ordonnancement de chaque intervention ○ Toutes les étapes / phases du projet avec les interventions de l'ensemble des corps de métier ○ L'avancée du projet ○ La date de livraison. <p>- L'ensemble des entreprises prestataires engagées dans le projet sont présentes sur le planning.</p>

<p>A3.3. Supervision et coordination des travaux d'architecture d'intérieur - design</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des réunions de chantier - Coordination du chantier - Rédaction des comptes-rendus de suivi de chantier - Gestion du budget et des délais prévus 	<p>C3.6. Piloter la réalisation des travaux d'architecture d'intérieur - design, en organisant des réunions de chantier régulières et en transmettant des directives auprès des entreprises prestataires, afin de s'assurer du respect des étapes et des délais et d'adresser un reporting de l'avancement des travaux au maître d'ouvrage</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les plans d'exécution des entreprises sélectionnées sont vérifiés et validés en cohérence avec le projet. - Un nombre de réunions proportionnel à la taille et à la complexité du chantier est proposé. Les réunions sont intégrées au planning. - Le tableau de suivi du budget prend en compte la réalisation définitive de chaque étape du chantier et la mise à jour budgétaire éventuelle de cette réalisation. - Un modèle de compte rendu de chantier est rédigé, décrivant un problème rencontré et la solution alternative proposée. - Les comptes rendus comportent les mentions : <ul style="list-style-type: none"> o Les personnes présentes o L'état d'avancement des travaux o Les réserves émises o Les précisions techniques o Les décisions.
--	--	--	--

<p>A3.4. Réception du chantier d'architecture d'intérieur - design</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité de chaque ouvrage - Validation des procès-verbaux avec les éléments devant être repris ou modifiés - Suivi du déroulement des reprises liées aux réserves - Rédaction de la levée des réserves 	<p>C3.7. Piloter la réception des travaux auprès des entreprises prestataires, en contrôlant à leurs côtés la conformité de chaque ouvrage par rapport aux spécifications données, afin de déterminer, le cas échéant, les réserves et complément de travaux à effectuer</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La réunion de réception du chantier est inscrite sur le planning. - Un Procès-Verbal de réception de travaux est rédigé et comprend : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les descriptions des travaux réalisés ○ Les défauts de conformité et les réserves émises ○ Les délais pour la levée des réserves
	<p>C3.8. Organiser la visite des expertises techniques permettant la levée des réserves, en rédigeant le procès-verbal correspondant, afin de fixer le point de départ des garanties légales et clôturer définitivement le projet</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Un Procès-Verbal de levée des réserves est rédigé et comprend : <ul style="list-style-type: none"> ○ la référence au PV de réception des travaux ○ les réserves initiales mentionnées au PV de réception des travaux ○ le descriptif des travaux exécutés pour lever les réserves

Bloc 4 : Gérer et développer l'activité d'un architecte d'intérieur - designer

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A4.1. Création et protection juridique de l'activité d'architecte d'intérieur - designer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une structure juridique - Souscription aux assurances nécessaires à l'exercice de la profession - Protection juridique des créations design (propriété intellectuelle) - Elaboration d'une stratégie de responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise 	<p>C4.1. Constituer le dossier administratif de création d'entreprise, en fonction du type de société créée et en tenant compte des impacts fiscaux et sociaux, afin d'exercer son activité d'architecte d'intérieur – design dans le cadre juridique prévu par le droit des sociétés</p>	<p>Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle simulée</p> <p>Attendus du candidat : Sur la base d'un projet réel d'architecture d'intérieur-design choisi par le candidat et validé par l'équipe pédagogique, le candidat développe une stratégie de création d'entreprise et de communication.</p> <p>Livrable attendu : le candidat remet un dossier de développement de son activité d'architecte d'intérieur</p>	<p>Le dossier administratif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étude comparative des différents statuts de société, au regard des impacts fiscaux et sociaux et de la nature de son activité - Le choix définitif du statut argumenté, et les étapes des formalités administratives

	<p>C4.2. Protéger juridiquement son entreprise et sa responsabilité en tant qu'architecte d'intérieur - designer, en souscrivant aux assurances professionnelles nécessaires en fonction de son activité et en analysant les différents niveaux de garanties proposées par les contrats d'assurance, afin de prévenir et limiter les risques de contentieux</p>	<p>Ce dossier doit contenir le processus de création et de gestion de sa propre structure comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier administratif de création d'une activité d'architecte d'intérieur – designer (C4.1.) - Un dossier d'analyse de la responsabilité juridique de la structure (C4.2.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes offres des assureurs sont répertoriées et analysées dans un tableau comparatif pour au moins 3 assureurs. - Le choix des assurances idoines en rapport avec la nature de l'activité est argumenté. - Le choix est cohérent en termes de garanties et de coût au regard de la nature du projet.
	<p>C4.3. Protéger juridiquement ses créations design (mobilier, objet, produits), en s'appuyant sur le droit des dessins, modèles et de la propriété intellectuelle afin de conserver les bénéfices de sa pratique professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un dossier de dépôt d'immatriculation à l'INPI (C4.3.) - Une note stratégique indiquant la méthode employée pour garantir la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise (C4.4.) 	<ul style="list-style-type: none"> - La procédure de dépôt d'immatriculation à l'INPI est décrite. - Les conditions d'accès à la protection sont décrites et adaptées au type d'œuvre (dessins, modèles, droits d'auteur).
	<p>C4.4. Élaborer une démarche RSE, en intégrant le développement durable dans les pratiques de l'entreprise et dans ses projets d'architecture d'intérieur - design, afin d'en limiter son impact environnemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une note stratégique indiquant les actions de communication de l'entreprise (C4.5.) - Un dossier présentant l'identité visuelle et les différents supports de communication créés (C4.6.) - Le business plan de la structure (C4.7.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets prioritaires en développement durable sont présentés dans la stratégie de création d'entreprise afin de réduire les impacts environnementaux liés à l'activité. - Les indicateurs de développement durable de l'entreprise sont identifiés pour mesurer l'efficacité des actions environnementales.

<p>A4.2. Communication sur l'activité d'architecte d'intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de la stratégie de communication - Création de l'identité visuelle et des supports de communication de l'entreprise 	<p>C4.5. Définir des actions de communication externe, en ciblant la clientèle potentielle et en identifiant les réseaux sociaux et les réseaux professionnels correspondants, afin de promouvoir l'activité d'architecte d'intérieur - designer et ses atouts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une note stratégique décrivant les actions commerciales envisagées, le tableau de bord de suivi et le plan de financement prévisionnel (C4.8.) - Une note stratégique RH décrivant (C4.9. ; C4.10. ; C4.11.) : <ul style="list-style-type: none"> ○ les moyens mis en œuvre pour le recrutement des ressources humaines de l'activité ○ les modalités de mise en place de la formation continue des ressources humaines ○ les méthodes de management utilisées dans sa structure <p>Evaluateur : Jury d'évaluation composé de 2 membres externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les clients potentiels des actions de communication sont déterminés. - Les canaux de communication sont adaptés aux messages et aux clients potentiels (particuliers, entreprises, collectivités...). - La stratégie de communication présente les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les messages ○ Les canaux de diffusion ○ Le rétro-planning ○ Le budget ○ image de marque de l'entreprise (orienté développement durable, haut de gamme...) ○ le nom de l'entreprise - Le document formalisant la stratégie de communication est structuré et lisible. - L'outil numérique est utilisé.
	<p>C4.6. Elaborer les différents supports de communication numérique (site internet, AdWords, publicité, réseaux sociaux), en construisant une identité visuelle au regard de l'image de marque, afin de commercialiser les prestations de l'activité d'architecte d'intérieur - designer auprès de clients potentiels</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les supports de communication (carte de visite, site internet, page professionnelle des réseaux sociaux) contiennent une identité visuelle (logo) et une charte graphique qui reflètent dans ses termes et dans sa forme l'activité d'architecture d'intérieur. - Le site internet ou la page professionnelle des réseaux sociaux répondent aux fondamentaux ergonomiques d'utilisabilité et de navigabilité.

			<ul style="list-style-type: none"> - Les supports de communication présentés comprennent la nature de l'activité ; la présentation et la vision de l'architecte d'intérieur et les visuels des projets réalisés ; le formulaire contact. - Les visuels du projet réalisé reflètent l'identité de l'entreprise au moyen d'un portfolio.
<p>A4.3. Développement commercial de l'activité d'architecte d'intérieur – designer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un business plan - Pilotage commercial et financier de l'activité 	<p>C4.7. Réaliser une étude de marché du secteur de l'architecture d'intérieur - design, en définissant la nature de son offre de prestations, son public cible et son positionnement sur le marché, afin d'élaborer son business plan</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le business plan recense l'ensemble des besoins du projet et les ressources à mettre à disposition. Il est complet et contient les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'étude du marché et l'environnement concurrentiel ○ le concept, les objectifs ○ le positionnement ○ les ressources humaines ○ les prestations ○ la politique de prix ○ le plan de financement prévisionnel ○ la stratégie de développement commercial à court et à moyen terme. - Les cibles ont bien été identifiées et caractérisées (types de prestations possibles, budgets...). - L'environnement général est identifié (parties prenante juridiques, administratives, partenaires potentiels...).

			<ul style="list-style-type: none"> - L'offre des concurrents est caractérisée (types de prestations, tarifs, types de clients, localisation, chiffre d'affaires, parts de marché...). - Les prestations possibles sont identifiées pour les différentes catégories de clients. - Les objectifs commerciaux (parts de marché et chiffre d'affaires) sont définis.
	<p>C4.8. Piloter l'activité commerciale et financière de sa structure, en utilisant les outils de prospection et de suivi adaptés, afin de maintenir et de développer la rentabilité de son activité d'architecture intérieure - design</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les clients potentiels sont identifiés en employant différents types d'actions commerciales (réseaux professionnels, salons, actions de communication, publicité, ...). - Le tableau de bord de suivi de l'activité permet la lecture des indicateurs de rentabilité. - Le plan de financement prévisionnel (rapport charges / produits) permet de valider la viabilité et la rentabilité de l'activité.

<p>A4.4. Management des équipes de son entreprise d'architecture d'intérieur - design</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement de l'équipe - Développement des compétences des collaborateurs 	<p>C4.9. Recruter ses collaborateurs, en les sélectionnant selon les besoins des prestations réalisées, afin de répondre aux besoins en croissance et en compétences de son activité d'architecture intérieure - design</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins en compétences sont identifiés en fonction de la nature des prestations réalisées - La répartition des tâches assignées aux équipes est réalisée selon la nature des projets et leurs domaines de compétences. - Le recrutement prend en compte les critères de handicap, diversité, et non-discrimination.
	<p>C4.10. Assurer la formation continue de ses équipes, en prenant en compte les évolutions techniques et réglementaires du secteur d'activité de l'architecture d'intérieur - design, afin de piloter la montée en compétences de ses collaborateurs</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les typologies de formation continue techniques et réglementaires nécessaires à l'activité de l'entreprise sont identifiées. - Les modalités de mise en place de la formation continue dans l'entreprise sont décrites.
	<p>C4.11. Manager ses équipes, en utilisant des méthodes de travail collaboratives et en prenant en compte le handicap, afin de motiver les équipes et d'inscrire son activité dans une démarche inclusive</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les leviers de motivation et de valorisation des équipes sont expliqués. - Les différentes situations de handicap sont identifiées et catégorisées. - Les adaptations aux différentes situations de handicap sont décrites (outils numériques compatibles, ergonomie du poste de travail, tâches adaptées, ...).

L'obtention du titre visé nécessite obligatoirement la validation de tous les blocs de compétences ainsi que la validation de l'épreuve orale finale "Projet de Fin d'études". Le candidat mobilise de manière coordonné l'ensemble des blocs de compétences pour présenter oralement un projet d'architecture d'intérieur-design qu'il a choisi et validé par l'équipe pédagogique. Le candidat disposera de 50 minutes pour présenter son projet et le défendre. Il s'appuiera sur un support de présentation de son choix.

La soutenance est réalisée devant un jury d'évaluation de 2 professionnels.

Chacun des projets sélectionnés pour les blocs et pour l'épreuve de certification finale permettent une évaluation indépendante des compétences des blocs.

La décision de délivrance du certificat est prise par le Jury de certification.